

Plan local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

Plan de zonage

4.2b - PARTIE BASSE AVEC APPLICATION DES PPR

Procédure	Approuvé le
Elaboration du PLU	06/03/2020
Révision allégée n°1	21/07/2022
Révision allégée n°2	21/07/2022
Modification n°1	21/07/2022
DRMFC	21/07/2024
Révision allégée n°3	21/07/2024
Modification simplifiée n°1	21/07/2024

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024, approuvant la modification n°1 du PLU.

Le Maire,
Simon BEGENS-BETTEX

Échelle : 1:40000

URBANISME

BUREAU ÉTUDE SIG

FOND CADASTRE

Territoires
demain

CICL

Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2024

LÉGENDE

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Eserts
- UR Zone urbaine destinée à l'hébergement hôtelier et touristique
- URH Secteur urbain destiné à l'hébergement hôtelier
- URC Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics
- UZ Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Champ
- Ued Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics

ZONES À URBANISER

- UAU Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- UAUF Zone d'urbanisation future destinée à des équipements d'intérêt collectif et services publics

ZONES AGRICOLES

- A Secteur agricole
- A-zh Secteur agricole - zone humide
- Ap Secteur agricole à protéger
- Ap-zh Secteur agricole à protéger - zone humide

ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- N-zh Secteur naturel humide
- N-dp Secteur de dépôt
- N-l Secteur des zones de loisirs
- N-l-zh Secteur des zones de loisirs - zone humide
- N-r Secteur des restaurants d'altitude

Prise en compte des risques naturels - PPRI du Giffre et PPRn des versants

- Zone rouge d'aléa fort : inconstructible
- Zone d'aléa moyen
- Zone d'aléa faible : constructible sous conditions

